



Licenciement inaptitude pro refuser par mon employeur

Par **DE WYSE Vincent**, le **15/10/2018** à **20:53**

Bonjour à tous.

Je vous expose ma situation.

Le 24/02/2018 J ai eu un accident de travail à mon lieu de travail qui a été reconnu par la sécurité social le 2 juillet. Le médecin conseil et expert m'ont recommandé par écrit de rester en arrêt maladie suite à des attaques de trouble panique dont je fais des malaises et des montées de tension. Suite à ça, j'ai repris en mi-temps thérapeutique le 01/08/2018. J'ai un rendez vous le 13/08/2018 pour un entretien de reprise. Le médecin du travail m'a mis en inaptitude suite à l'accident de travail. Le 14 septembre 2018 je reçois une notification de la cpam qu'il ne donnerai pas d'indemnité inaptitude. Dont mon employeur me licencie pour inaptitude non professionnel. En a-t-il le droit de se servir de ce document en sachant que le médecin du travail me reconnaît en inaptitude professionnel?

Par **P.M.**, le **15/10/2018** à **21:33**

Bonjour,

A priori, l'Indemnité Temporaire d'Inaptitude est versée lorsque la décision d'inaptitude suit un arrêt pour accident du travail (ou maladie professionnelle, il faudrait savoir si c'est la raison invoquée par la CPAM pour refuser son paiement mais cela n'influe pas sur le caractère professionnel de l'inaptitude...

Peu importe aussi que l'avis d'inaptitude professionnelle n'ait pas été délivré immédiatement après l'arrêt pour accident du travail et qu'ensuite un arrêt-maladie non professionnelle soit intervenu...

Si l'employeur persiste, il y aurait lieu de saisir le Conseil de Prud'Hommes et dans ce cas, je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **DE WYSE Vincent**, le **15/10/2018** à **21:42**

J'ai pris rendez-vous avec un avocat dans le droit du travail. J'ai téléphoné au 3939. J'ai 4 versions qui insistent que je saisis les prud'homme. Je vais le faire. Je vous remercie de vos conseils.

Par **DE WYSE Vincent**, le **15/10/2018** à **21:42**

J'ai pris rendez-vous avec un avocat dans le droit du travail. J'ai téléphoné au 3939. J'ai 4 versions qui insistent que je saisis le prud'homme. Je vais le faire. Je vous remercie de vos conseils.